

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 11948

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la composition de son cabinet. Afin de répondre aux exigences de transparence et de rigueur financières affirmées par le Président de la République, il souhaiterait connaître le nombre de collaborateurs qui composent le cabinet du ministre ainsi que le montant détaillé tant en personnel qu'en fonctionnement des coûts de ce cabinet.

Texte de la réponse

Conformément à la décision du Président de la République et à l'annonce effectuée à l'issue du conseil des ministres du 17 mai 2012, le cabinet du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est composé de 15 membres. Ces membres ont été nommés par arrêtés du ministre, publiés au Journal officiel de la République Française. A la date du 1er septembre 2012, la rémunération globale nette annuelle des membres du cabinet de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est de 1 298 984 €, primes et indemnités incluses. Par ailleurs, le budget alloué pour le fonctionnement du cabinet, au titre du 16 mai au 31 décembre 2012 s'élève à 826 107 €.

Données clés

Auteur: M. Philippe Meunier

Circonscription: Rhône (13e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 11948

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>27 novembre 2012</u>, page 6875 Réponse publiée au JO le : <u>30 avril 2013</u>, page 4713